



MAIRIE DE FERICY
Seine et Marne

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
Du Vendredi 4 juillet 2014
A 20 heures 30
En Mairie

ORDRE DU JOUR :

- I. Décisions modificatives sur la reprise de résultats sur le budget communal et le budget de la Régie des Eaux – Délibérations
- II. Approbation du Budget Primitif communal 2014 – Délibérations
- III. Nomination d'un conseiller municipal en charge des questions de défense – Délibérations
- IV. Adhésion des communes de Faremoutiers et Cannes Ecluse au S.D.E.S.M. - Délibérations
- V. Questions diverses

Présents : ABOULIN Corinne, AIMAR Daniel, COSSO Jacques, DOLLÉ Dominique, GERMAIN Jean-Luc, GRAGY François, MARGERIT Muriel, MOUTTI André, PESTRE Laurence, ROCHER Georges

M. GERMAIN est nommé secrétaire de séance

Les membres du conseil approuvent à l'unanimité et signent le compte-rendu du vendredi 16 mai 2014.

I. Décisions modificatives sur la reprise de résultats sur le budget communal et le budget de la Régie des Eaux – Délibérations - Délibération

Budget communal : Les factures des travaux engagées en 2013 et plus particulièrement celles concernant la réfection de la toiture du Domaine ont été réglées à cheval sur les 2 exercices. Afin de permettre de régler ces factures d'investissement en début d'année (entre le 1er janvier et le vote du budget), la collectivité a donc émis un état des Restes à Réaliser de l'année N-1.

La Préfecture nous informe que ces restes à réaliser doivent être traités au même titre qu'un report de dépenses et recettes réalisées et nous demande donc de modifier la délibération concernant l'affectation du résultat 2013 sur 2014 de la façon suivante :

Excédent de fonctionnement 2013 = 332 697,58€

Déficit d'investissement 2013 = 171 704,64€

RAR 2013 = 145 994,66€

Soit une inscription :

- au compte DI 001 de $171\,704,64 + 145\,994,66 = 317\,699,30\text{€}$
- au compte RI 1068 (autofinancement minimum obligatoire) de $317\,699,30\text{€}$
- au compte RF 002 de $332\,697,58 - 171\,704,64 - 145\,994,66 = 14\,998,28\text{€}$

Après délibération et à l'unanimité, le conseil retire et revote la délibération n°2014-09 pour cette nouvelle reprise de résultats.

Budget de la Régie des Eaux : de la même façon que pour le budget de la commune. La Préfecture nous informe d'une modification à opérer sur l'affectation du résultat 2013 sur 2014 comme suit :

Inscriptions :

- au compte DI 001 de $7\,386,73\text{€}$
- au compte RI 1068 (autofinancement minimum obligatoire) de $7\,386,73\text{€}$
- au compte RF 002 de $129\,226,46\text{€}$

Après délibération et à l'unanimité, le conseil retire et revote la délibération n°2014-12 pour cette nouvelle reprise de résultats.

II. Approbation du Nouveau Budget Primitif 2014 de la Commune – Délibération

Les modifications d'affectation du résultat ont pour incidence un déséquilibre du budget de $- 145\,994,66\text{€}$ en fonctionnement et $+ 145\,994,66\text{€}$ en investissement. De plus, l'obligation d'enlever la recette prévues des biens immobiliers en cours de vente attendu que nous ne pouvons produire à ce jour de promesse de vente signée comme le demande la Préfecture nous impose de revoir le budget en reportant certaines opérations.

Mmes Margerit et Aboulin présentent le nouveau Budget Primitif 2014 de la commune élaboré suite au travail de la commission finances.

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

- *Charges à caractère général* : $133\,657,06\text{€}$
- *Charges de personnel et frais assimilés* : $148\,342,20\text{€}$
- *Atténuations de produits* : $53\,189,00\text{€}$
- *Autres charges de gestion courante* : $134\,750,00\text{€}$
- *Charges financières* : $13\,889,62\text{€}$
- *Charges exceptionnelles* : $220,00\text{€}$

- *Dépenses imprévues* : $488,96\text{€}$

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

- *résultat antérieur reporté* : $14\,998,28\text{€}$
- *produits des services, du domaine et ventes diverses* : $21\,302,00\text{€}$
- *Impôts et taxes* : $309\,036,30\text{€}$
- *Dotations, subventions et participations* : $114\,528,56\text{€}$
- *Autres produits de gestion courante* : $3\,293,70\text{€}$
- *Produits exceptionnels* : $21\,378,00\text{€}$

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

- *Remboursement d'emprunt* : 9 315.89€
- *Immobilisations incorporelles (frais d'études, licences, ...)* : 30 978.00€
- *Immobilisations corporelles (travaux)* : 46 087.77€
- *Immobilisations en cours (travaux sur plusieurs exercices, contrats, ...)* : 319 591.96€

- *Solde d'exécution reporté* : 171 704.64€

- *Dépenses imprévues* : 3 817.79€

RECETTES D'INVESTISSEMENT

- *Dotations, fonds divers et réserves* : 341 994.30€
- *Subventions d'investissement* : 89 762.75€
- *Emprunt* : 149 700.00€

Le budget 2014 de Commune s'équilibre donc à hauteur de 484 536.84€ en fonctionnement et 581 457.05€ en investissement.

Par délibération et à l'unanimité, le Budget Primitif 2014 de la Commune est adopté à l'unanimité.

III. Nomination d'un conseiller municipal en charge des questions de défense – Délibérations

M. le maire informe de la réception d'un courrier du service interministériel de défense et de protection civile demandant la désignation au sein du conseil municipal d'un correspondant en charge des questions de défense.

Ce correspondant défense aura un rôle essentiellement informatif mais sera l'interlocuteur privilégié de l'autorité militaire territoriale en cas de besoin.

M. Gragy François portant candidature est désigné par délibération et à l'unanimité correspondant défense de la commune de Féricy.

IV. Adhésion des communes de Faremoutiers et de Cannes Ecluse au S.D.E.S.M. - Délibérations

M. le maire informe de la réception d'un courrier du Syndicat Départemental des Énergies de Seine et Marne demandant l'avis de la commune de Féricy sur l'adhésion des communes de Faremoutiers et de Cannes Ecluse.

Après délibération et à l'unanimité, les membres présents approuvent ces adhésions

V. Questions diverses

³⁵₁₇ Animation: M. le maire fait remarquer que beaucoup d'animations sont prévues à la rentrée : la fête champêtre (le 14 septembre), les Briardises (le 30 septembre), les Scènes Rurales (le 11 octobre). De ce fait, la Sainte Osmanne aura probablement lieu fin novembre.

M. le maire précise qu'afin de confirmer les nombreuses dates et de préparer les festivités, la commission animation se réunira le jeudi 10 juillet à 20h30 dans la salle des fêtes.

M. Cosso informe qu'il a participé à la réunion du Foyer Rural et pose la question de l'organisation de la Fête de la Pomme.

³⁵₁₇ Réforme des Rythmes Scolaires : les ateliers dans le cadre des NAP seront opérationnels à la rentrée. Une garderie sera proposée à Féricy de 7h15 à 8h30 et de 16h30 à 18h30, des postes vont donc être disponibles sur ces tranches horaires ainsi que sur le temps de pause méridien de 11h30 à 13h30. Les personnes intéressées pour encadrer les enfants sur ces temps peuvent se faire connaître auprès du RPI ou auprès du secrétariat de mairie de Féricy qui transmettra.

En ce qui concerne le transport du mercredi midi depuis l'école vers le centre de loisirs, une garderie sera mise en place jusqu'à 12h30 puis un bus emmènera les enfants au centre de loisirs du Châtelet-en-Brie pour le déjeuner et les activités de l'après-midi.

Les activités proposées dans le cadre des NAP seront les suivantes : création musicale, yoga, arts plastiques, chant chorale et théâtre. Au vu du nombre d'enfants concernés, ces activités se tiendront dans la salle des fêtes communale.

³⁵₁₇ Congrès: M. le maire a participé au congrès des maires ruraux à Lyon dont l'objet principal était la disparition des départements qui pourrait entraîner à terme la disparition des communes et également au congrès des éco-maires à Montpellier où il a pu constater le développement important de la prise en compte de la biodiversité. M. le maire tient à préciser que la participation à ces congrès n'a quasiment rien coûtée à la commune puisque nous adhérons aux associations des maires ruraux et des éco-maires. Sur ces 2 congrès, seul le voyage à Montpellier est resté à la charge de la commune.

Tour de table :

³⁵₁₇ Mme Margerit informe qu'elle a assisté à la conférence de l'Eau au cours de laquelle le Trophée Zéro Phyt'Eau a été décerné à la commune de Féricy. Mme Margerit précise qu'il n'y a eu que 13 lauréats sur 750 communes. Le trophée est décerné aux communes qui n'emploie plus de pesticides et polluants chimiques sur l'espace communal depuis plusieurs années.

³⁵₁₇ M. Cosso demande si la location de la salle des fêtes va se poursuivre ou pas. M. Aimar et M. Germain, suite aux plaintes des riverains situés à proximité de la salle des fêtes, informent que le problème de nuisances sonores de la salle des fêtes fait partie des dossiers en cours et que des devis ont été réceptionnés. Cependant, il s'avère que la pose d'un limiteur de son ne serait pas forcément efficace car le bâtiment a été mal isolé à l'origine. De plus, aux nuisances sonores musicales, il faut ajouter celui des portières de voitures, de discussions bruyantes devant la salle,....

Plusieurs solutions sont envisagées : des locations en journée, des locations réservées aux fériciens qui seraient plus sensibles au respect du voisinage proche,..... La réflexion est en cours.

- ³⁵₁₇ M. Germain fait le point sur les dossiers travaux en cours :
- l'architecte pour les travaux de l'atelier municipal est désigné
 - l'AMO (assistant à maîtrise d'ouvrage) pour le contrat triennal de voirie est désigné
 - le devis concernant l'alarme incendie et intrusion pour le Domaine de la Salle est validé. La transmission par surveillance vidéo est à voir.
 - l'étude préalable pour les branchements plomb arrive à son terme

M. Germain informe de sa présence à la dernière commission assainissement de la communauté de communes Vallées et Châteaux au cours de laquelle il a pu émettre des observations : il a demandé la présence systématique d'un élu de la commune lors du contrôle de la station d'épuration et a signalé le problème du curage des bouches d'égout. En effet, lors du passage de la société de nettoyage, il s'avère que tous les tampons ne sont pas nettoyés à chaque fois ou pas complètement.

M. Germain informe également de sa présence aux assises des énergies renouvelables où l'accent était mis sur la géothermie. Il a ainsi pu prendre des contacts avec des conseillers en énergie et a pu s'informer des subventions et participations de l'ADEME.

- ³⁵₁₇ M. Dollé informe de la sollicitation d'entreprises par Mlle Gaultier pour obtenir des devis concernant les remontées capillaires d'eau dans les murs de l'église. Il a donc reçu avec Mlle Gaultier et M. Gragy 2 entreprises et nous sommes dans l'attente de ces devis. Cependant, attendu que des travaux de drainage ont été entrepris récemment, il est plus judicieux de patienter un peu pour voir si le phénomène évolue ou non.

M. Dollé informe que M. Belfiore, élu de la commune du Châtelet-en-Brie a été nommé président du syndicat de la Charte Fouju Moisenay. Les élus s'interrogent sur la poursuite du projet porté par ce syndicat car la zone industrielle escomptée a du mal à voir le jour et l'intérêt financier pour les communes n'est plus assuré du fait de la disparition de la taxe professionnelle.

M. Dollé informe également d'un rendez-vous auprès de la Direction Départementale des Territoires concernant le projet de passage en Plan Local d'Urbanisme. M. Dollé précise que suite à la loi ALLUR et attendu que la commune est toujours en Plan d'Occupation des Sols, il est souhaitable de passer en PLU afin de poser des jalons sur les choix de la commune en matière d'urbanisme avant qu'un éventuel Plan Local d'Urbanisme Intercommunal ne soit étudié en communauté de communes. Une étude concernant le choix de cabinets pour l'élaboration du PLU sera donc lancée dès la rentrée.

Séance levée à 23h10